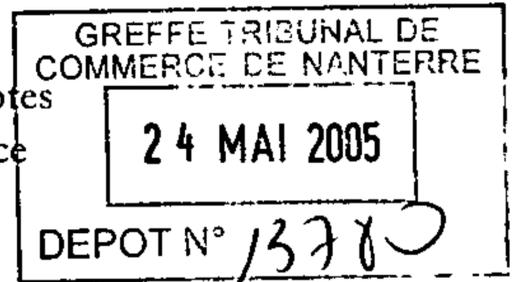


KPMG SA

Société d'expertise comptable - commissaire aux comptes
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5.497.100 Euros
Siège social : "Les Hauts de Villiers"
2 bis, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
775 726 417 RCS Nanterre



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 23 MARS 2005**

Le mercredi 23 mars 2005, à 9 heures, les actionnaires de la société KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 5.497.100 €, dont le siège social est situé 2 bis, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret, se sont réunis, sur convocation du Directoire, au Palais Brongniart, Place de la Bourse, 75002 Paris.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions, en date du 26 février 2005. Les actionnaires ont été en outre convoqués par lettre qui leur a été adressée le 3 mars 2005 par le Président du Directoire de la Société.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Paul Bensoussan, Président du Conseil de surveillance.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix dans chacune des 2 catégories d'actionnaires, et acceptant cette fonction :

- Joël Bonnefoy (Actions A)
- Jean Daum (Actions B)

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Patrick Chosson.

Les Commissaires aux comptes de la Société, François Fournet et Evelyne Henault, dûment convoqués, sont présents.

Anne-Marie Brunel et Gilbert Gibou, membres du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 4 630 211 actions sur les 5.497.100 actions formant le capital et ayant le droit de vote pour les réductions à caractère ordinaire et 4 579 156 actions sur les 5 497 100 actions formant le capital et ayant le droit de vote pour les résolutions à caractère extraordinaire.

L'assemblée représentant plus du tiers du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**Pour extrait certifié
conforme**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean Daum", written over a horizontal line.

SIXIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

Compte tenu de ce que les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance de la Société prendront fin à l'issue de la présente assemblée générale, ainsi que dans le cadre de la réalisation devant intervenir ce jour de l'ensemble des opérations afférentes tant au projet de rapprochement avec le Groupe Salustro Reydel qu'aux opérations de restructuration qui leur sont liées, l'Assemblée décide de procéder au remplacement des membres actuels du Conseil de surveillance, afin de prendre notamment en compte les accords intervenus dans le cadre du rapprochement avec le Groupe Salustro Reydel.

L'Assemblée décide en conséquence, sous la condition suspensive de la réalisation ce jour de l'ensemble des opérations afférentes tant au rapprochement avec le Groupe Salustro Reydel qu'aux opérations de restructuration qui leur sont liées, aux termes desquelles les actions de la Société seront quasi intégralement détenues par la société KPMG Associés, dont les actions seront quant à elles détenues par la quasi-totalité des actionnaires actuels de la Société et des actionnaires de la société Salustro Reydel et Associés Holding, de procéder à la nomination, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société de :

- René Amirkhanian

Ce dernier est nommé, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

SEPTIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Kelly Beaurain,

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 608 141 voix contre 2 535 voix et 19 535 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Alain Chamak

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 592 436 voix contre 18 240 voix et 19 535 abstentions.

NEUVIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Nicolas Fontaine

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

DIXIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Pol Lavefve

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

ONZIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Thierry Lemarquis

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

DOUZIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Christian Liberos

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

TREIZIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Thierry de Robien

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

QUATORZIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Martial Thevenot

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

QUINZIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Jean Daum

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue

de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

SEIZIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Jean Laurent-Bellue

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Bernard Cattenoz

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

DIX-HUITIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et dans les mêmes conditions que celles de la résolution précédente,

- Jean-Pierre Crouzet

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Cette résolution est adoptée par 4 610 676 voix contre 19 535 abstentions.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION (à titre ordinaire)

L'Assemblée décide de procéder à la nomination de :

- Edouard Leduc, domicilié à Paris (75017), 121 avenue de Wagram, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Jean-Claude Spitz, domicilié à Paris (75013), 83/87 avenue d'Italie, en qualité de commissaire aux comptes suppléant

En remplacement respectivement de François Fournet et de Didier Kling, démissionnaires,

Pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée égale à celle du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Cette résolution est adoptée par 4 629 761 voix contre 450 voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal.

le Président
Paul Bensoussan

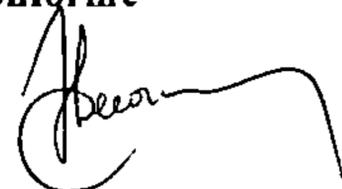
les Scrutateurs
Joël Bonnefoy
Jean Daum

le Secrétaire
Patrick Chosson

KPMG Associés, représenté par Jean-Luc Decornoy
Joël Bonnefoy

**Pour extrait c
conform**

**Pour extrait certifié
conforme**



KPMG SA
Société d'expertise comptable - Commissaire aux comptes
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5 497 100 Euros
Siège social : "Les Hauts de Villiers"
2 Bis, rue de Villiers **92300 LEVALLOIS PERRET**

775 726 417 RCS NANTERRE

**EXTRAIT du PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 23 MARS 2005**

Le mercredi vingt-trois mars deux mille cinq, à l'issue de l'assemblée générale tenue ce jour ayant procédé à leur nomination, les membres du Conseil de surveillance de KPMG S.A., Société d'expertise comptable, Commissaire aux comptes, se sont réunis, à 16 heures 15, sur convocation du président, faite par lettre en date du 8 mars 2005.

Les membres du Conseil de surveillance :

René Amirkhanian
Kelly Beaurain
Bernard Cattenoz
Alain Chamak
Jean-Pierre Crouzet
Jean Daum
Nicolas Fontaine
Pol Lavefve
Jean Laurent-Bellue
Thierry Lemarquis
Christian Liberos
Thierry de Robien
Martial Thévenot

Les membres du Comité d'entreprise :

Raoul Falip
Bernard Leman

Absents et excusés :

Aldo Franceschi
Patrice Raucourt

Les membres du Directoire (invités à rejoindre la réunion après l'élection du Président et du Vice-Président).

Jean-Luc Decornoy
Jean-François Deroy
Gérard Rivière

Patrick Chosson assure le secrétariat de séance.

**Pour extrait certifié
conforme**



Tous les membres, du Conseil de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

* * *

Election du Président et du Vice-Président

Jean Daum demande que se manifestent les candidatures à la Présidence du Conseil de Surveillance.

René Amirkhanian annonce son intention de se porter candidat.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Au terme de son dépouillement, René Amirkhanian, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président du conseil de surveillance. **en remplacement de M. BENSOUSSAN.**

Il prend la présidence de la réunion et remercie les membres du conseil de la confiance qu'ils lui ont ainsi manifestée.

Il est procédé alors à l'élection du Vice-Président.

Alain Chamak se porte candidat.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Au terme de son dépouillement, Alain Chamak, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Vice-Président. **en remplacement de M. AMIRKHANIAN.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément aux statuts.

**Pour extrait certifié
conforme**

